

Conditions générales de vente

Article 1. Objet et portée

Les présentes conditions générales définissent les obligations respectives des parties contractantes à l'occasion de fournitures ou de prestations effectuées par Karsai Laurent, dont le siège social est sis 5 Rue du Chemin de Fer à 4280 Hannut, enregistré auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0829.667.229, ci-après dénommé « Karsai Laurent » ou « le vendeur ». Elles l'emportent sur les éventuelles conditions générales du client, sauf clause contraire approuvée expressément par Karsai Laurent.

Le fait pour Karsai Laurent de ne pas appliquer immédiatement l'une ou l'autre clause des présentes conditions générales ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir ultérieurement.

La nullité d'une des clauses des présentes conditions générales n'affecte pas la validité des autres clauses.

Article 2. Offres, devis et commandes

Sauf stipulation contraire explicite, les offres et devis établis par Karsai Laurent ont une validité de 2 semaines calendrier à compter de leur date d'émission. Les offres sont formulées sous réserve de disponibilité des articles chez le fournisseur ou le fabricant. Karsai Laurent ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'indisponibilité. Une commande ne lie Karsai Laurent que pour autant qu'elle l'ait acceptée par écrit par ce dernier.

Toute modification ou annulation de commande requiert un accord formel de Karsai Laurent. Toute annulation de commande par le client sera facturée à un montant forfaitaire équivalent à 30% du montant de la commande annulée afin de couvrir le préjudice subi. Une indemnité semblable sera payée par Karsai Laurent si celui-ci renonce à honorer la commande du client qu'il a antérieurement acceptée.

Article 3. Prix

Sauf stipulation contraire, les prix sont libellés en euros et s'entendent TVA comprise. Toute augmentation de la TVA ou toute nouvelle taxe qui serait imposée légalement entre le moment de la commande et celui de la livraison sont à charge exclusive de l'acheteur.

Sauf stipulation contraire dans les conditions particulières, les factures sont payables au comptant au siège de Karsai Laurent ou sur le compte de l'organisme financier mentionné sur ses documents.

Toute facture impayée à son échéance produit de plein droit et sans mise en demeure un intérêt de retard de 10% par an. Le solde restant dû sera par ailleurs majoré de plein droit et sans mise en demeure d'une indemnité forfaitaire de 10% du prix hors TVA, avec un minimum de 150 €, à titre de clause pénale.

Article 4. Livraison et retrait des marchandises

Sauf stipulation contraire, les marchandises et prestations fournies seront livrées au siège de Karsai Laurent. L'acheteur doit prendre livraison des marchandises et prestations vendues, au plus tard 7 jours calendrier à compter de la notification de leur mise à disposition par Karsai Laurent.

Toute marchandise réparée par Karsai Laurent doit être retirée par le client endéans un délai de 14 jours calendrier prenant cours le jour auquel lui est donné avis, par e-mail, fax, téléphone ou courrier, de venir récupérer ladite marchandise. A dater de l'expiration de ce délai, Karsai Laurent réclamera des frais de gardiennage à concurrence de 10 € par jour. Karsai Laurent pourra invoquer l'exception d'inexécution et refuser de restituer les marchandises réparées si le client ne paie pas préalablement la facture de réparations établie par ses soins.

Sauf garantie expresse donnée dans les conditions particulières, les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. La responsabilité de Karsai Laurent ne peut être engagée en cas de retard de livraison si celui-ci est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté.

Article 5. Réserve de propriété

Les marchandises livrées restent la propriété de Karsai Laurent jusqu'au paiement complet des factures y afférent, même si elles ont déjà été utilisées par l'acheteur. En cas de retard de paiement, le

vendeur pourra reprendre à tout moment et en tout lieu les marchandises livrées jusqu'à ce qu'elles soient complètement payées. Les frais relatifs à la reprise des marchandises seront supportés intégralement par le client.

Article 6. Droits intellectuels

Sauf convention écrite entre les parties, les droits intellectuels sur les travaux et prestations de Karsai Laurent demeurent sa propriété exclusive. Sauf accord écrit, les publications imprimées ou électroniques porteront la mention de leur réalisation par Karsai Laurent.

En cas de rachat par le client des droits intellectuels, Karsai Laurent conserve le droit d'utiliser ses travaux, notamment à des fins de promotion.

Article 7. Garanties

La facture ou le ticket de caisse font office de titre de garantie et doivent impérativement être conservés par le client et produits en original.

Seuls les vices cachés et le défaut de conformité sont garantis par Karsai Laurent, à l'exclusion de tout mauvais fonctionnement causé par une utilisation incorrecte du produit ou par une méconnaissance du matériel acheté par le client.

Karsai Laurent ne peut en aucun cas être tenu responsable des pertes ou dommages matériels ou autres, directs ou indirects, de quelque nature qu'ils soient, que le client ou un tiers pourrait subir à la suite du transport, de la livraison, et prestations fournies. Il revient notamment au client de prendre les précautions nécessaires à la conservation de ses données avant de confier un support de données à Karsai Laurent.

Sauf disposition légale ou stipulation contraire explicite, la durée de la garantie est de 2 ans lorsque l'achat est conclu par un particulier et destiné à un usage privé, et de 1 an dans tous les autres cas. La garantie prend cours le jour de la livraison du bien, et devra être invoquée par l'acheteur dans le mois qui suit la découverte du vice caché ou du défaut de conformité.

La responsabilité de Karsai Laurent sera en tout état de cause limitée à un montant maximum de 15% du prix hors TVA de la fourniture ou du service qui serait à l'origine du dommage subi par le client.

Certains produits bénéficient d'une garantie assurée directement par le fabricant. Il appartient en ce cas au client de prendre contact directement avec le fabricant, suivant les procédures indiquées par celui-ci. Karsai Laurent ne peut être tenu responsable d'un mauvais traitement éventuel du dossier par le fabricant.

Article 8. Réclamations

Toute contestation ou réclamation doit être dûment motivée et parvenir à Karsai Laurent par lettre recommandée à la poste, dans les 8 jours de la réception de la facture. Passé ce délai, la facture est sensée être acceptée irrévocablement et sans réserve par le client.

Article 9. Protection de la vie privée

Karsai Laurent peut enregistrer des données à caractère personnel transmises par ses clients. Cet enregistrement a pour finalités l'exécution de la présente convention, l'administration de la clientèle, la promotion de ses produits et services, en ce compris l'établissement de campagnes d'information personnalisées et de marketing direct. Dans le cadre de ces objectifs, Karsai Laurent peut communiquer les données à caractère personnel à des parties tierces. A tout moment, le client bénéficie d'un droit d'accès, de contrôle et de rectification gratuit des données personnelles le concernant.

Article 10. Compétence et droit applicable

En cas de litige, seules les juridictions de l'arrondissement de Liège seront compétentes et seule la loi belge sera applicable.